

ceinte du vieux château. Le Consulat, pour son agrandissement, *abénévise* le terrain de l'ancien cimetière.

30 décembre. — Vu l'état de démence de M. Benoit, architecte de la ville, le Consulat nomme à sa place M. Marc Chappe, ancien échevin, avec des appointements de quatre mille livres par année, somme que le Consulat se réserve de modifier, si, par suite d'infirmités, M. Chappe ne pouvait plus remplir cette place.

1747.

7 mars. — Acte consulaire qui autorise la démolition du souterrain d'Alincourt et la construction du quay qui doit le remplacer. Ce souterrain ou voûte formait un passage pour entrer dans la ville du côté de Serin. Comme il était incommode et difficile, ont résolu, l'année précédente, de le détruire et de continuer le quay.

21 mars. — Par ordre du Consulat, on démolit la pyramide de la terrasse de Fourvières, et les matériaux servent aux nouvelles constructions de la chapelle.

C'est l'architecte Soufflot qui, au mois de février dernier, a été chargé du nivellement du quay du Rhône, depuis St-Clair jusqu'à Ainay. Il a reçu 500 livres pour ce travail.

1748.

2 janvier. — Reculement du mur de clôture des Deux Amants pour élargir la voie publique.

16 mai. — A la réquisition du procureur du roi, on décharge les Archives de la ville d'une masse de vieux papiers inutiles; on donne à l'abbé Pernetti entrée dans les Archives pour y puiser les renseignements dont il a besoin.

L'utilité publique réclamait deux nouveaux ponts sur la Saône, aux extrémités sud et nord. En 1729, le Consulat les avait mis en adjudication sans pouvoir trouver d'entrepreneur. Il avait eu l'envie de faire construire, à Serin, un pont de bateaux comme à Rouen. Enfin, en 1744, la ville engagea l'hospice de la Charité à se charger de cette construction, moyennant la cession du péage, et l'adjudication en fut passée à un prête-nom, Pierre